# REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT

Annexe Nº1-44

# SYSTEME D'INFORMATION ET DE SICAD

### GUIDE DU CITOYEN

# COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

#### GUIDE DU CITOYEN

### Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Référence: Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Tel que modifié par l'arrêté en date du ..... (Jort no

Organisme : Office National des Postes Domaine de la prestation : Services Postaux Objet de la prestation : Dépôt d'un télégramme

#### Conditions d'obtention

- Le texte du télégramme ne doit pas comporter des expressions interdites ou contraires aux bonnes moeurs :

pour les télégrammes adressés au président de la république, au président de la chambre des députés au premier Ministre et aux membres du gouvernement ainsi que pour les télégrammes de décés, présentation compléte et précisé de l'identité par l'expéditeur : Le nom, prénom, profession, adresse, numéro et date de la C.I.N;

- Le texte doit être rédigé en caractéres et en chiffres arabes ou latins en utilisant une seule langue pour la totalité du texte ;
- L'écriture du titre et du texte doit être claire et facile à lire ;
- · Les télégrammes déposés en fin de journée sont distribués le jour suivant la date du dépôt à partir de 8 heures du matin ;
- Paiement des frais postaux

#### Pièces à fournir

- le texte du télégramme sur le formulaire spécial ou papier simple ;
- Présentation de la C.I.N pour les cas mentionnés aux conditions

Etapes de la prestation	Intervenants	délais
<ul> <li>Dépôt du télégramme par l'expéditeur;</li> </ul>	- Bureaux de poste	- Immédiat
- Délivrance d'un reçu au client ;	- Bureau de poste	- Immédiat
<ul> <li>Enregistrement et envoi du télégramme ;</li> </ul>	- Bureau de poste	
- Délivrance du	- Centres de distribution	- Une heure au moins
télégramme au		après l'arrivée du
destinataire.		télégramme au centre
		de distribution et selon
		le secteur de
		distribution avec un
		maximum de 24 heures
		à partir du dépôt du
		télégramme

# Lieu de dépôt de dossier

Service : Bureaux de poste

# Lieu d'obtention de la prestation

Service: Bureaux de poste

# Délai d'obtention de la prestation

24 heures à partir du dépôt du télégramme

# Références législatives et / ou réglementaires

- Loi nº 98 38 du 02 juin 1998 relatif au code de la poste
- Décision commune des Ministres du commerce et des technologies de la communication du 17 juin 2002 fixant les tarifs applicables aux services de base dans les régimes intérieur et international.

#### Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence: Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du ..... transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Tel que modifié par l'arrêté en date du ..... (Jort n . du .

Organisme : Office National des Postes Domaine de la prestation : Services Postaux

Objet de la prestation : Traitement d'une réclamation relative à un

télégramme

#### Conditions d'obtention

- La réclamation peut être présentée par écrit ou verbalement, par l'expéditeur ou le destinataire dans n'importe quel bureau de poste .Il est préférable de présenter la réclamation dans le bureau de dépôt ou de distribution du télégramme ou par l'intermédiaire du centre d'appel 1828 ou le BRC ;
- Les réclamations doivent être présentées dans un délai ne dépassant pas 6 mois à partir de la date du dépôt du télégramme ;
- Les réclamations sont acceptées gratuitement toutefois si le réclamant désire envoyer sa réclamation par Rapid-Poste ou par les moyens de télécommunications, il doit payer les frais y afférents .

## Pièces à fournir

- Présentation de la carte d'Identité Nationale ;
- Reçu de dépôt d'un télégramme. En cas de non présentation, il faut payer les frais de recherche pour une période inférieure à 6 mois (1 dinars).

Etapes de la prestation	Intervenants	délais
- Réception et enregistrement de la réclamation; - Procéder aux recherches auprès des parties intervenantes (Bureau de dépôt, Centre d'émission et de réception, Central télégraphique, Bureau de distribution); - Répondre au réclamant.	- bureau de dépôt ou centre d'appel 1828 ou BRC - centre d'appel 1828, bureau de poste, BRC	- Immédiat  - 3 jours ou plus selon le secteur de distribution

## Lieu de dépôt de dossier

Service: Bureaux de poste - centre d'appel 1828 - BRC

# Lieu d'obtention de la prestation

Service: Bureaux de poste - centre d'appel 1828 - BRC

# Délai d'obtention de la prestation

3 jours ou plus et selon le secteur de distribution

# Références législatives et / ou réglementaires

- Loi nº98-38 du 2 Juin 1998 relatif au code de la poste
- Décision commune des Ministres du commerce et des technologies de la communication du 17 juin 2002 fixant les tarifs applicables aux services de pase dans les régimes intérieur et international.
- Arrêté de Monsieur le Ministre des technologies de la communication du 31 uillet 2001 paru au Jort n° 69 février 2001.